

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 111 (1966)  
**Heft:** 8

**Artikel:** À l'OTAN, quoi de nouveau?  
**Autor:** Montfort, M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-343314>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

**Direction-Rédaction:** Colonel-brigadier Roger Masson

**Rédacteur-Adjoint:** Colonel EMG Georges Rapp

**Administration:** Lt-colonel Ernest Bütiger

**Editeurs et expédition:** Imprimeries Réunies S.A., av. de la Gare 33, 1000 Lausanne  
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

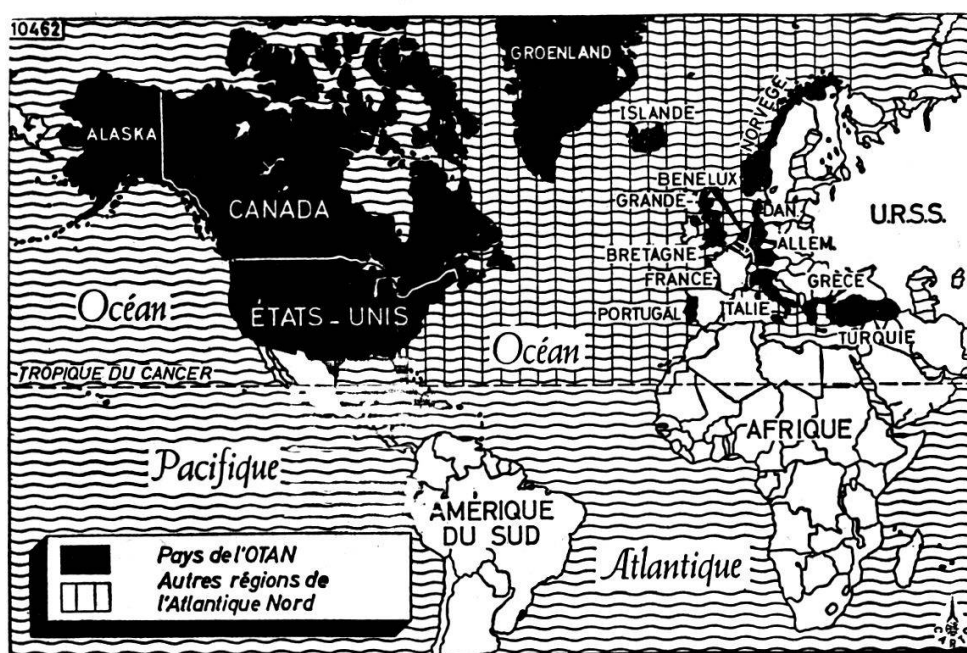
**Annonces:** Publicitas S.A., succursale, rue Centrale 15, 1000 Lausanne

**ABONNEMENT:** Suisse: 1 an Fr. 14.—; 6 mois Fr. 8.—

Etranger: 1 an Fr. 17.—; 6 mois Fr. 9.—

Prix du numéro: Fr. 1.50

## A L'OTAN, quoi de nouveau ?



Dans le numéro d'avril 1966 de cette revue, nous avons signalé que les « Nouvelles de l'OTAN » avaient commencé, en mars, à publier une série d'articles qui tentaient de suggérer des réponses à cette question: « *La force est-elle nécessaire?* ». Cette publication s'est poursuivie en avril par une étude de

M. Edouard Janssens, Inspecteur général de la Police belge, sur « La police dans les pays de l'OTAN »; en mai par un travail de M. H.-G. Nicholas sur « L'expérience de la S.D.N. et de l'ONU pour maintenir la paix »<sup>1</sup> et finalement, dans le numéro de juillet-août, par celui de Sir Evelyn Shuckburgh, Représentant permanent du Royaume-Uni auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, sur « La contribution de l'OTAN à la paix mondiale ».

Ce dernier numéro contient encore — disons-le pour en terminer avec cette « bibliographie » — une étude, très bien rédigée et illustrée, sur les « Femmes soldats de l'Alliance », dont l'auteur est le colonel Martensen-Larsen, « directrice » de la Force aérienne féminine danoise, sujet susceptible d'intéresser fort ceux (ou celles) qui s'occupent chez nous de nos services complémentaires féminins.

\* \* \*

Les mutations dans les commandements sont fréquentes dans les Forces armées de l'Alliance et il serait fastidieux et inutile de les signaler toutes. Mais il convient de mentionner le départ du général d'armée Jean Crépin (France) du commandement en chef des Forces alliées Centre-Europe (CINCENT) et son remplacement par le général von Kielmansegg (R.F.A.), précédemment commandant des Forces terrestres du même secteur. Ce changement est consécutif au « dégagement » du contingent français des forces de l'Alliance. <sup>2</sup>

\* \* \*

Terminons par une note gaie ces généralités un peu arides mais cependant nécessaires sur ceux qui nous encadrent.

---

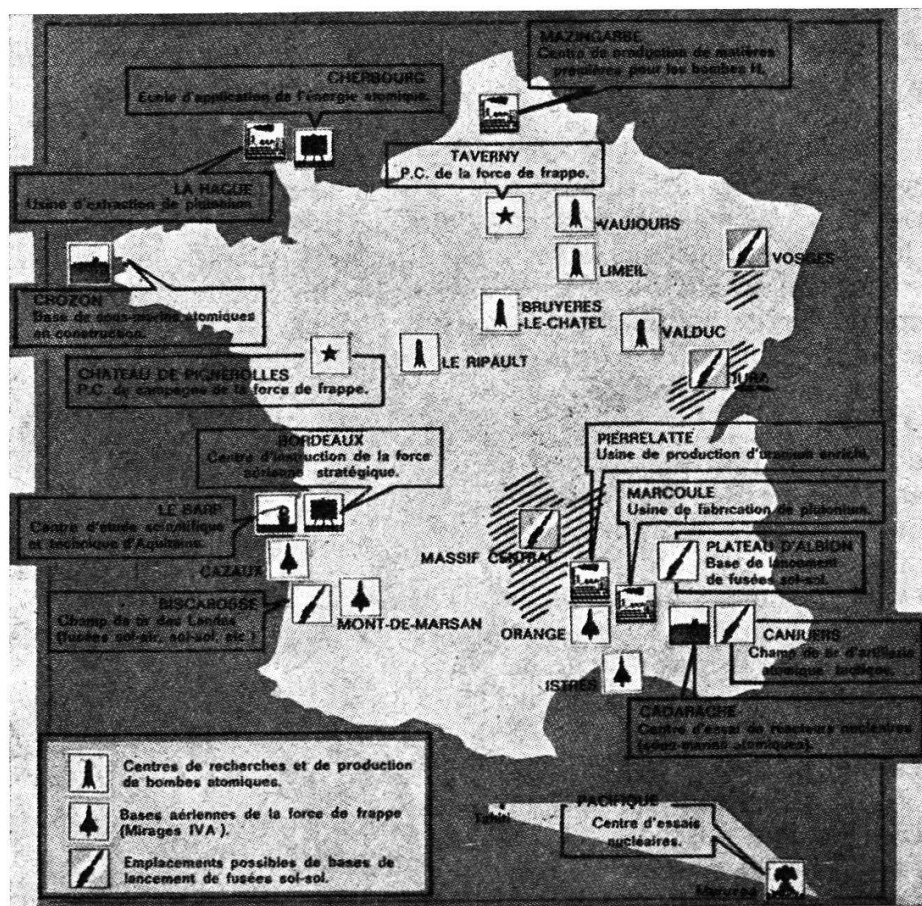
<sup>1</sup> Abondamment et brillamment illustré, cet article donne des renseignements intéressants sur les différentes forces internationales, les « casques bleus », de 1951 (Corée) à nos jours (Chypre), en traitant au passage de celles de Palestine et du Congo.

<sup>2</sup> Le général Crépin avait remplacé le général Jacquot (France) fin 1963. C'est la première fois qu'un général allemand commande *en chef* le secteur Centre-Europe. La part de la République fédérale d'Allemagne dans les forces de l'OTAN augmente avec régularité.

La 9<sup>e</sup> parade de l'OTAN, à laquelle ont participé les musiques militaires des différents pays, s'est déroulée, haute en couleurs, à Arnhem, du 23 juin au 2 juillet. Comme nous l'écrivions en avril, la vie continue à l'Alliance malgré la distance que prend le gouvernement français avec ses « partenaires ». Et n'oublions pas que la musique adoucit les mœurs.

\* \* \*

Quelle que soit la valeur qu'on lui attribue pour la défense de l'Europe, la création par la France de sa Force de frappe



La force de frappe française

n'est pas sans rapport avec l'attitude de ce pays à l'égard de l'OTAN et ce n'est, semble-t-il, pas sortir du cadre de notre

chronique que d'aborder ce sujet.<sup>1</sup> Au surplus, cette organisation d'un pays voisin ne saurait nous laisser indifférents du point de vue de notre défense nationale.

La Force de frappe française sera créée en plusieurs étapes.

Dans une première étape, en cours, on réalise les bombes H destinées aux Mirage IV qui sont déjà équipés de bombes A.

Dans une deuxième étape, à partir de 1968, on fabriquera des ogives nucléaires et on les montera sur des missiles sol-sol à deux étages d'une portée de 3000 km, tandis qu'on construira parallèlement les rampes de lancement.

La troisième étape, entre 1969 et 1973, verra la mise en service de trois sous-marins à propulsion atomique qui seront équipés chacun de seize fusées mer-sol, à explosif H, d'une portée de 2,5 km.

Le PC principal de la Force de frappe est prévu à Taverny avec PC secondaire au château de Pignerolles (voir carte).<sup>2</sup>

« Sur les 22 milliards de francs (français) du budget militaire 1966 qui vient d'être adopté sans débat par l'Assemblée (nationale française), la force nucléaire stratégique représentera, à elle seule, 5 milliards d'autorisations de programme et 5 milliards et demi de crédits de paiement. »

Tout un complexe de centres de recherches, d'usines, de bases aériennes et maritimes, d'emplacements de tir (rampes de lancement), de PC, est donc créé ou va l'être. Une description détaillée serait fastidieuse et la carte ci-dessus orientera beaucoup plus facilement le lecteur, croyons-nous.

*L'emplacement d'une base de lancement de missiles sol-sol prévu dans le Jura, non loin de notre frontière ouest, retiendra, c'est évident, particulièrement notre attention.*

---

<sup>1</sup> D'après un article de l'Express (de Paris), n° 749, 25 - 31.10.65, auquel nous empruntons encore la carte plus haut et la suivante. Nous remercions ce journal de nous avoir obligeamment autorisé cette reproduction.

<sup>2</sup> Ce n'est pas sans nous étonner grandement que nous trouvons ce renseignement et que nous le reproduisons!?

Même si la situation politique intérieure venait à changer chez nos voisins, on peut admettre, semble-t-il, que la réalisation de la Force de frappe serait poursuivie et achevée.

\* \* \*

Si on en oubliait les conséquences financières pour les pays qui demeurent partenaires de l'Alliance « à part entière », on serait tenté d'intituler l'alinéa relatif aux répercussions purement militaires du « désengagement » de la France : « Une mesure pour rien » ou « Ce n'était pas la peine assurément » !

Sous l'angle militaire, en effet, il n'y aura pas dans le fond grand-chose de changé puisque le général de Gaulle a déclaré, à Bonn le 21 juillet 1966, que « Si un des membres de l'Alliance atlantique était attaqué, les forces françaises se battraient à ses côtés. La France — a-t-il ajouté — l'a dit et cela suffit ». Ce qui sous-entend que le territoire français serait alors ouvert aux forces de l'OTAN. Mais après d'autres promesses qui n'ont pas été tenues — en politique intérieure il est vrai — cette garantie verbale suffira-t-elle aux « alliés » de la France ?

On veut bien croire que des conversations d'état-majors auront lieu, que des officiers français seront « invités » aux exercices de l'OTAN au lieu d'y participer. Aussi pourrait-on se demander si l'on a finalement bouleversé les arrières, les bases, les QG, les PC, les liaisons<sup>1</sup>, pour une simple question d'amour-propre « gaulliste », mais que le « front » restera, reste, ce qu'il était ?

Et l'URSS, comme ses satellites, ne va-t-elle pas considérer, à tort ou à raison, tout cela comme une duperie ?

L'avenir nous éclairera sur tous ces points.

En tout cas, dans l'éventualité toujours possible d'un changement de gouvernement en France, il semble bien que l'OTAN tempore.

\* \* \*

---

<sup>1</sup> Sur la nouvelle implantation desquels on n'est pas encore au clair.

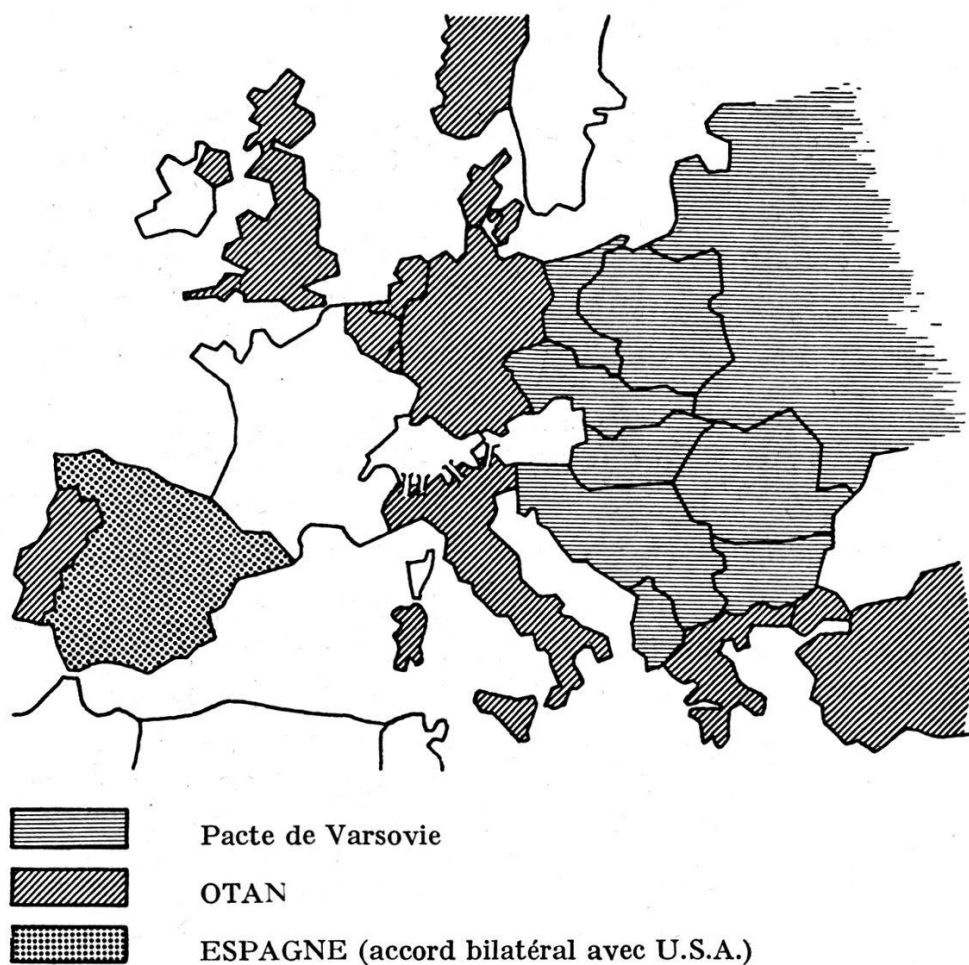




gration, en temps de paix, des forces du défenseur et leur organisation sous un commandement unique. Ce principe peut être érigé en vérité de ce cher Monsieur de La Palice auquel on ne se réfère jamais assez.

\* \* \*

En tout cas, si par malheur — il faut quand même l'admettre, le dire — la France restait totalement ou même par-



Situation stratégique de la Suisse

tiellement » — la politique a de ces finesses — en dehors d'un conflit entre l'Est et l'Ouest, l'importance de la défense du « môle suisse » — envers et contre tous — ressort de la carte ci-dessus. Ce que nous disons là est particulièrement valable



dans des opérations classiques — sinon impossibles, du moins très difficiles à imaginer — ou dans la « bataille des restes », si un conflit nucléaire peut encore être envisagé .

Inutile d'insister à propos de notre situation stratégique. Ce serait d'ailleurs sortir de notre sujet. Cette fois-ci sans aucun doute, même pour l'auteur!

Colonel-divisionnaire MONTFORT

---

## **Philosophie de l'Armée française en 1966**

Dès 1962, la France a remanié la structure de ses forces armées, désormais groupées en trois éléments de base fondamentaux :

- Forces nucléaires,
- Forces de manœuvre, comprenant également les Forces d'intervention,
- Forces de la D.O.T. <sup>1</sup>

Mais cette organisation générale ne reflète qu'imparfaitement la profonde transformation intervenue. En effet, les formes du service traditionnel ont été modifiées et diversifiées. En outre, des conceptions nouvelles sur la formation des cadres et de la troupe, sur le rôle de l'Armée dans la Nation, ont affecté l'esprit même de l'appareil militaire et extra-militaire de la défense nationale française.

### **Les formes futures du service en France**

Des considérations d'ordres politique et stratégique, ainsi que d'impérieuses nécessités budgétaires, ont imposé au

---

<sup>1</sup> cf: « *La nouvelle organisation des forces françaises* » par le lieutenant-colonel J. Perret-Gentil (R.M.S., juin 1966).